

Interpellation sur la fermeture de la déchetterie communale

A l'attention de l'échevin de la propreté publique,

Monsieur l'échevin,

Le 1^{er} août 2022, la commune d'Evere a communiqué par le biais de son site Internet et de sa page Facebook la décision du collège de la fermeture imminente de la déchetterie communale au 1^{er} septembre 2022 et ce jusqu'à nouvel ordre. (<https://evere.brussels/fr/vivre-a-evere/proprete/fermeture-dechetterie>)

Les raisons invoquées sont que le site est en contradiction avec

- Le droit à l'urbanisme
- Le droit à l'environnement
- Les règles concernant la gestion des déchets
- Le droit de la protection du sol
- Le droit social relatif au bien-être des travailleurs

Ces raisons sont insuffisamment développées que pour comprendre la nature des problèmes. Pourriez-vous expliciter ces différentes raisons ?

Le fait que ce sujet n'ait pas fait l'objet de discussion au cours des conseils communaux antérieurs laisse supposer que cette fermeture est inopinée et que le collège a dû prendre cette décision en urgence. Qu'est-ce qui justifie l'urgence de décision et donc l'absence de débat au conseil communal ?

A la lecture de plusieurs éléments de la communication, on comprend que la fermeture est temporaire :

- « Le collège ... a décidé ... de fermer l'accès au public de la déchetterie communale ... jusqu'à nouvel ordre »
- « Un long travail de mise en conformité a commencé mais sa temporalité précise n'a pas encore été établie. Nous ne pouvons dès lors pas vous fournir de date de réouverture à ce stade »).

Et à d'autres moments, la communication indique que le coût de l'enlèvement des déchets est conséquent mais sans tirer de conclusion :

- « L'analyse opérationnelle de la situation a par ailleurs montré que le coût associé à l'enlèvement des déchets déposés par les citoyens everois représentait une part importante des dépenses communales liées à l'enlèvement des déchets. »

Quel est le coût annuel de l'enlèvement des déchets déposés par les everois ? Quelle conclusion politique en tirez-vous ? Souhaitez-vous à terme supprimer ce service ou une partie de celui-ci ?

Ainsi de nombreux citoyens nous ont interpellés et se demandent si une fois que le site sera remis en conformité, la déchetterie va bien être rouverte au public et offrir le même niveau de service qu'auparavant. Pouvez-vous nous confirmer cela ?

La fermeture au public du site va occasionner de grands problèmes de collecte des déchets pendant cette période à durée indéfinie. Quelle stratégie allez-vous mettre en place pour pallier à ce manque et éviter la prolifération des dépôts clandestins ? (enlèvement à domicile avec tri, système de container mobiles fréquent et régulier,

Concernant la réaffectation du personnel, celui-ci ne connaissait toujours pas sa destination 1 jour avant la fermeture du site. Où vont aller les personnes du service ? Pourquoi la communication au personnel n'a pas été fait plus tôt ?